

ESPACE COWORKING

Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a pour objet d'assurer le bon fonctionnement interne de l'Espace Coworking.

Il s'applique à l'ensemble des utilisateurs de l'Espace, usagers et personnels.

Conformément aux termes de la charte utilisateur du même espace, approuvée par le Conseil d'Institut de l'IUT le 31 août 2021, il est rappelé ce qui suit :

L'Espace Coworking est un espace de travail ouvert du Lundi au Vendredi, de 8h30 à 19h
Fermé le week-end, les jours fériés, et durant les périodes de fermeture administrative.

VALEURS A PARTAGER AU SEIN DE L'ESPACE :

Travail - Respect - Convivialité - Adaptabilité

OBLIGATIONS et REGLES :

SIGNATURE DE LA CHARTE UTILISATEUR

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

RESPECT ENVERS LES ANIMATEURS DE L'ESPACE ET LES AUTRES UTILISATEURS

UTILISATION DES ESPACES DE TRAVAIL TECHNIQUES SUR RESERVATION

RESPECT ET REMISE EN PLACE DU MATERIEL UTILISE

NETTOYAGE DES TABLEAUX BLANC UTILISES

SE CONFORMER AUX DIRECTIVES SUR LES CONDITIONS D'UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES

IL EST INTERDIT :

- **DE MANGER OU DE BOIRE - Seules les bouteilles d'eau sont autorisées**
- **DE PERTURBER LE TRAVAIL DES AUTRES UTILISATEURS**
- **D'UTILISER L'ESPACE A D'AUTRES FINS QUE CELLES ENONCEES DANS LA CHARTE**

Le non-respect des obligations, règles et interdictions énoncées dans le présent Règlement Intérieur pourra donner lieu à l'exclusion temporaire de l'accès à l'Espace Coworking